

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 13 janvier 2026

02026,01

L'an deux mille vingt-six, le 6 janvier 2026, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salle ont été convoqués par M. ROY Sébastien, maire pour le 13 janvier 2026 à 20 h 30.



Ordre du jour :

- 1 – Nomination d'un secrétaire de séance
- 2 – Arrêt du Procès-Verbal du 25 novembre 2025
- 3 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire
- 4 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Compétence « mobilités » - Ajout de la délégation Pays de la Loire du transport à la demande
- 5 – Maintenance de l'Eclairage Public par le SYDEV – Contribution 2026
- 6 – Demande de subvention de soutien à l'investissement pour les travaux du clocher de l'Eglise
- 7 – Prise en charge par la commune des frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque
- 8 – Mission d'archivage par le Centre de Gestion
- 9 – Travaux de voirie – Maîtrise d'Oeuvre

- 10 - Questions diverses

Sébastien ROY, Maire

CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 13 janvier 2026** **Procès-Verbal**

Nombre de conseillers
En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mille vingt-six
le : 13 janvier 2026

Le conseil municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salle dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. ROY Sébastien, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 6 janvier 2026

PRESENTS : Mmes JAUD, KAPPELHOFF,
Ms GUERIN, BURCELOT, CORMIER, ROY

ABSENT EXCUSÉ : Mme PHELIPPEAU donne pouvoir à Mme KAPPELHOFF
ABSENT : M. GABORIAU

2026 – 01 - 01 – Nomination d'un secrétaire de séance

Considérant qu'à l'occasion de chaque réunion du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer un secrétaire de séance ;

Vu les conseillers proposés ;

A l'unanimité des membres présents et représentés, M. CORMIER est nommé secrétaire de séance.

Le 13 janvier 2026

2026 – 01 -02 – Arrêt du Procès-Verbal du 25 novembre 2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 novembre 2025 a été transmis par mail le 28 novembre 2025 à Mmes et Ms les conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, ARRETE le procès-verbal du 25 novembre 2025.

2026 – 01 – 03 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal conformément à la délibération n° 2020-07-06 du 21 juillet 2020

ANNÉE 2025				
Nature de la décision				
N°	Description	Décision	Date	Montant
2025-158	Achat carburant	SAS LA PREE	01/12/25	61,01 € TTC
2025-159	Achat livres bibliothèque	AGORA BIBLIOTHEQUE	01/12/25	401,65 € TTC
2025-160	Entretien pompe à chaleur 61 Grand'Rue	PLANTINET	01/12/25	174,08 € TTC
2025-161	Achat timbres	La Poste	01/12/25	166,80 € TTC
2025-162	Achat petit matériel	SAS LA PREE	05/12/25	37,84 € TTC
2025-163	Balayage voirie	Bodin Assainissement	05/12/25	70,18 € TTC
2025-164	Maintenance informatique	ALYATIS	05/12/25	42,00 € TTC
2025-165	Facture téléphone	LINKT	05/12/25	8,40 € TTC
2025-166	Facture internet 4G	LINKT	05/12/25	24,00 € TTC
2025-167	Facture internet fibre	LINKT	05/12/25	45,60 € TTC
2025-168	Facture électricité	EDF	16/12/25	1 298,04 € TTC
2025-169	Facture eau cimetièrre	SUEZ	18/12/25	54,18 € TTC
2025-170	Facture eau Mairie	SUEZ	18/12/25	64,11 € TTC
2025-171	Facture eau Atelier	SUEZ	18/12/25	49,21 € TTC
2025-172	Facture eau Gîtes	SUEZ	18/12/25	72,39 € TTC
2025-173	Facture eau terrain sports	SUEZ	18/12/25	92,27 € TTC
2025-174	Facture eau Salles Com- munales	SUEZ	18/12/25	62,45 € TTC
2025-175	Travaux lamier	SNC TBE	18/12/25	5 184,00 € TTC
2025-176	Visite médicale « Silice »	Centre de Gestion	18/12/25	46,00 €
2025-177	Participation frais fonction- nement Ecole	Mairie Caillère St Hilaire	18/12/25	21 820,76 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte des décisions prises par M. le Maire.

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 13 janvier 2026



2026 – 01 - 04 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Compétence « mobilités » - Ajout de la délégation Pays de la Loire du transport à la demande

Cette délibération annule la délibération du 25 novembre 2025 sur le même sujet, transmise au contrôle de légalité le 28 novembre 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-8 et L.5211-17, L.5211-20, L.5214-16 et suivants ;

VU les statuts actuels de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée en date du 6/10/2025 portant modification des statuts ;

VU la notification de cette délibération reçue le 16/10/2025 ;

CONSIDÉRANT le projet de déploiement par la Région Pays de la Loire d'un service de transport à la demande sur le territoire des communautés de communes,

Ce service comprendra à la fois des trajets entrants et sortants du ressort territorial de l'EPCI, qui relèvent de la compétence de la Région, et des trajets internes à ce ressort territorial, qui relèvent de la compétence de la communauté de communes,

CONSIDÉRANT la volonté du territoire de diversifier les solutions de mobilité en réponse aux besoins des habitants ;

CONSIDÉRANT que ces modifications sont de nature à renforcer les services aux habitants, en permettant la mise en place d'un service de transport à la demande sur le territoire, opéré par la Région Pays de la Loire,

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente délibération, pour se prononcer sur la modification proposée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Cette modification des statuts requiert l'unanimité des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 POUR et 1 ABSTENTION :

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée telle que proposée par la délibération du Conseil Communautaire du 6/10/2025, soit l'ajout d'une précision au sein de l'article relatif à la compétence en matière d'organisation de la mobilité : « délégation à la Région des Pays de la Loire de la compétence en matière de Transport À la Demande sur le ressort territorial » ;

APPROUVE le projet de modification des statuts de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée annexé à la présente délibération ;

DONNE SON ACCORD au principe de délégation partielle de compétence de la communauté de communes à la Région Pays de la Loire pour le transport à la demande, pour ce qui concerne les trajets internes au ressort territorial de la communauté de communes, sous réserve de la validation de cette modification de statuts par arrêté préfectoral.

CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération.

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 13 janvier 2026

2026 – 01 - 05 – Maintenance de l'Eclairage Public par le SYDEV – Contribution 2026

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers, la décision dans le cadre du transfert de compétence de confier au SyDEV la maintenance de l'éclairage public ainsi que les réparations au coup par coup relatives à l'éclairage et aux infrastructures sportives.

Pour l'année 2026, la participation concernant les travaux de maintenance s'élève à 740.73 €. Cette prestation comprend 3 visites annuelles avec un programme de remplacements systématique des lampes.

Le coût d'intervention pour les infrastructures sportives comprend un forfait d'intervention couvrant le déplacement de l'entreprise et un forfait de remplacement de l'élément déficient comprenant le coût du matériel et la main d'œuvre.

Après avoir pris connaissance des documents et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ne formule pas d'observation et valide les données techniques et financières présentées.

2026 – 01 - 06 – Demande de subvention de soutien à l'investissement pour les travaux du clocher de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la décision de faire réaliser les travaux de reconstruction et la consolidation du clocher de l'Église.

Le Conseil Municipal n'ayant pas reçu le montant estimatif des travaux par le Maître d'œuvre décide, à l'unanimité des membres présents et représentés de l'ouverture du dossier de demande de subvention et de reporter cette décision

2026 – 01 - 07 – Prise en charge par la commune des frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque

Le Conseil Municipal,

Considérant l'existence d'une bibliothèque municipale,

Considérant l'existence d'un règlement intérieur de ce service adopté par délibération en date du 13 mai 2025,

Déclare que les bénévoles sont appelés à participer au service public et donne mandat au Maire d'en dresser la liste en tant que de besoin,

Décide de prendre en charge les frais liés aux formations et aux déplacements de ces personnes bénévoles lorsqu'ils sont engagés au service de la bibliothèque.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le remboursement par la commune de leurs frais de déplacement, compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

Le Conseil Municipal donne délégation à M. le Maire pour dresser et tenir la liste des bénévoles concernés.

2026 – 01 – 08 – Mission d'archivage par le Centre de Gestion

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'archiviste du Centre de Gestion est intervenu en fin d'année 2025 pour réaliser l'archivage des documents communaux. A l'issue de cette mission de 21 jours, M. le Maire propose de s'engager pour une nouvelle mission de suivi.

Le Conseil Municipal prend connaissance des modalités d'intervention de l'archiviste et du montant des devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres et représentés, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de faire intervenir le service du Centre de Gestion pour une prestation archives d'un montant estimatif de 3 445,00 € (devis établi au vu du tarif journalier 2026) pour une intervention en 2029.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

2026 – 01 – 09 – Travaux de voirie – Maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le choix d'une entreprise pour l'estimation et le suivi des travaux sur la voirie communale. Les travaux de voirie pour l'année 2026 représentent un budget prévisionnel d'environ 60 000 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre comprend :

- Relevé, estimation des travaux, projet
- Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Direction de l'exécution des travaux
- Assistance pour les opérations de réception des travaux

Après avoir pris connaissance du devis d'honoraires concernant ces travaux, le Conseil Municipal délibère et décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de retenir le cabinet Aménagement Ingénierie VRD de Fontenay-le-Comte pour un montant estimatif d'honoraires calculés comme suite :

- Un taux d'intervention de 5,25 % sur le montant prévisionnel des travaux soit 3 150,00 € HT pour un montant estimatif de travaux de 60 000 € HT.

2026 – 01 – 10 – Questions diverses

SAINT-LAURENT DE LA SALLE

Le 13 janvier 2026

1. Le Conseil Municipal organise la cérémonie des vœux
2. Les prochaines réunions de conseil sont fixées au mardi 17 février 2026 et au mardi 10 mars 2026.

La séance est close à 21 h 35

Comportant les délibérations suivantes

- 1 – Nomination d'un secrétaire de séance
- 2 – Arrêt du Procès-Verbal du 25 novembre 2025
- 3 – Compte-Rendu des décisions prises par M. le Maire
- 4 – Modification des statuts de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée – Compétence « mobilités » - Ajout de la délégation Pays de la Loire du transport à la demande
- 5 – Maintenance de l'Eclairage Public par le SYDEV – Contribution 2026
- 6 – Demande de subvention de soutien à l'investissement pour les travaux du clocher de l'Eglise
- 7 – Prise en charge par la commune des frais de déplacement des bénévoles de la bibliothèque
- 8 – Mission d'archivage par le Centre de Gestion
- 9 – Travaux de voirie – Maîtrise d'Oeuvre
- 10 - Questions diverses

Actes certifiés exécutoires

Réception par le Sous-Préfet : le 15 janvier 2026

Publication : le 15 janvier 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENCE
M. ROY Sébastien	Présent
M. GUERIN Didier	Présent
Mme JAUD Céline	Présent
M. BURCELOT Cyrille	Présent
M. GABORIAU Charly	Absent
Mme KAPPELHOFF Laura	Présente
Mme PHELIPPEAU Patricia	Absente Pouvoir à Mme Kappelhoff
M. CORMIER Jean-Charles	Présent

SAINT-LAURENT DE LA SALLE
Le 13 janvier 2026

02026.04

Fait à Saint-Laurent-de-la-Salle, le 15 janvier 2026

Le Maire
Sébastien ROY



Le Secrétaire de séance,
Jean-Charles CORMIER

